

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****7 juillet 2023 - URN****Décision n°CFVU-2022-122**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 23 votants, dont 5 membres représentés.

**Ouverture en alternance du Master 2 Psychologie, Psychologie du Travail et Ingénierie Psycho-Sociale, Perspectives fondamentales et appliquées**

➤ Vu la note annexe

*Approbation de l'ouverture en alternance du Master 2 Psychologie, Psychologie du Travail et Ingénierie Perspectives fondamentales et appliquées*

Pour	19
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**La CFVU approuve l'ouverture en alternance du Master 2 Psychologie, Psychologie du Travail et Ingénierie Psycho-Sociale, Perspectives fondamentales et appliquées**

Fait à Rouen, le 7 juillet 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

## CFVU du 7 juillet 2023

### Proposition d'ouverture à l'alternance du Master 2 Psychologie, Psychologie du Travail et Ingénierie Psycho-Sociale, Perspectives Fondamentales et Appliquées à la rentrée universitaire 2023

Il est proposé à la CFVU l'ouverture à l'alternance du Master 2 Psychologie, Psychologie du Travail et Ingénierie Psycho-Sociale, Perspectives Fondamentales et Appliquées, dès la rentrée 2023. Le Master sera alors opéré en format mixte formation initiale/alternance. Cette ouverture à l'alternance est motivée par les éléments suivants :

#### Intérêt pour les étudiants et le monde socio-économique :

- L'alternance sécurisera financièrement les étudiants ;
- L'alternance favorisera l'immersion des étudiants dans le monde professionnel, afin de développer leur connaissance des attentes et réalités liées aux contextes de travail, de saisir plus profondément les mécanismes et jeux d'acteurs dans les organisations, de s'approprier plus profondément les outils et dispositifs d'intervention et d'accompagnement des psychologues ;
- L'interaction des alternants avec les étudiants en formation initiale permettra un partage d'expériences au sein des analyses de pratiques réalisés lors des enseignements ;
- Le développement de l'alternance permettra d'offrir des opportunités (directes ou indirectes) d'emploi plus rapide pour les étudiants concernés via l'extension de leur réseau professionnel ;
- En proposant une durée d'immersion professionnelle plus importante et plus régulière que celle du stage, le rythme de l'alternance répond aux besoins de certaines structures accueillantes et étudiants ;
- L'ouverture à l'alternance permettra de développer des relations avec des structures du monde socio-économique, axe stratégique du développement du Master.

#### Pédagogie de l'alternance :

L'ouverture à l'alternance de la formation suppose d'adapter certaines modalités administratives et pédagogiques qui permet de conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et formation académique. Ainsi, le parcours fera l'objet des adaptations suivantes permettant d'accueillir à la fois des étudiants en formation initiale et en alternance :

- Une modification du calendrier de formation, avec une restriction du nombre de semaines de cours pour le S1, afin de s'approcher au mieux de 35 heures par semaine, ce temps de formation étant rémunéré par l'entreprise,
- La désignation d'un tuteur académique pour assurer le suivi de l'alternant en entreprise ; suivi réalisé sur la plate-forme STUDEA, administrée par le CFCA,
- Respect des obligations Qualiopi en lien avec les 14 missions d'un organisme de formation ayant une activité Apprentissage.

#### Points importants :

- Pour cette première année, 2 à 3 alternants sont espérés,
- La gestion administrative et financière des contrats sera assurée par le CFCA,
- La maquette de formation reste inchangée,

- Aucun impact sur les autres parcours du Master.

**Financement :**

- Niveau de Prise En Charge : base 7020 euros par contrat d'apprentissage (source Référentiel unique 17/01/2023).
- Prise En Charge contrat de professionnalisation : base de 15€/heure de formation (source Uniformation).